

Adopté

Procès-verbal
Du conseil d'établissement
Collège des Compagnons
Séance du 27 septembre 2023, à 19 h 30
Bibliothèque (local D230)
3643, avenue des Compagnons, Qc G1X 3Z6

Sont présents : Monsieur Stéphane Lapierre, président
Monsieur Maxim Pilote, directeur
Madame Mélanie Boulanger, parent
Madame Cynthia Cliryx, parent
Madame Gésébelle Fortin, secrétaire
Madame Cindy Marcoux, parent
Madame Marie-Sophie Ivers, enseignante
Monsieur Louis Migotto, enseignant
Monsieur Dany Houde, parent
Monsieur Christian Lavoie, parent
Madame Sarah Garneau, enseignante
Madame Carine Turcotte, professionnelle
Madame Isabelle Poulin-Fiset, enseignante
Madame Félicia Therrien, élève
Madame Véronique Jalbert, élève
Madame Sonya Trudeau, parent

Est invitée : Madame Élisabeth Nadeau, stagiaire
Monsieur Hubert Duchesne, stagiaire

Agit comme secrétaire : Gésébelle Fortin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Lapierre procède à l'ouverture de l'assemblée et remercie les gens de leur présence.

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉSIGNATION SECRÉTARIAT
4. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
5. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
6. ÉLECTION DES POSTES DE VICE-PRÉSIDENTE ET DE TRÉSORERIE
7. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES
8. NOMINATION DU MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ
9. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2023
10. APPROBATION DES SORTIES ÉDUCATIVES ET DES VOYAGES
11. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
12. FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
13. ÉTAT DE LA SITUATION DE LA RENTRÉE

14. INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES
15. NATURE ET MOMENTS D'ÉVALUATION 2023-2024
16. INFORMATION DU TRÉSORIER
17. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE
18. INFORMATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS
19. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)
20. INFORMATION DE LA DIRECTION
21. AUTORISATION DE DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS NOMINATIFS
22. QUESTIONS ET DEMANDES DES MEMBRES
23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Lapierre présente l'ordre du jour et demande une proposition pour l'adoption.

Il est proposé par madame Carine Turcotte appuyée par madame Cynthia Cliryx et résolu d'adopter à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

Tour de table pour présentation des membres.

3. DÉSIGNATION SECRÉTARIAT

Monsieur Pilote mentionne que c'est madame Gésébelle Fortin qui agira comme secrétaire des assemblées du Conseil d'établissement (CE) pour cette année.

4. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Il est porté à l'attention des membres qu'à l'article 1, il manque un point après le mot « centre ».

À l'article 5, il y a deux fois la même inscription. Il faut donc supprimer la phrase suivante : « Il ou elle assiste le conseil, mais sans droit de vote. »

À l'article 6, il faut remplacer le mot « commissaire » par le mot « administrateur ».

À l'article 19, il faut remplacer le terme « Commission scolaire » par le terme « Centre de services scolaires ».

M. Christian Lavoie aimerait savoir d'où provient le document et suggère qu'il devrait y avoir une manière d'identifier les passages modifiés, afin de permettre aux gens de voir plus facilement ce qui a été modifié d'une version à l'autre.

Madame Félicia Therrien demande quel est le rôle des étudiants sur le Conseil d'établissement. Monsieur Lapierre explique qu'ils sont membres eux aussi et qu'ils ont le droit de vote.

Monsieur Pilote explique que les demandes de sorties, dont la réalisation doit se faire avant la prochaine rencontre, sont transmises auprès du président, Monsieur Stéphane Lapierre, pour qu'il puisse en faire l'approbation, mais qu'elles sont déposées pour adoption du CE par après.

Il est proposé par madame Carine Turcotte appuyée par madame Sarah Garneau et résolu d'adopter à l'unanimité le document des règles de régie interne du Conseil d'établissement.

5. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Pilote explique les règles de fonctionnement qui se trouvent dans le document concernant les régies internes et propose l'ouverture de la mise en candidature.

Madame Marie-Sophie Ivers propose l'ouverture de la mise en candidature.

Monsieur Lavoie propose monsieur Lapierre.
Il n'y a pas d'autres propositions de candidatures.

Monsieur Pilote demande à monsieur Lapierre s'il accepte la présidence.

Monsieur Lapierre accepte la présidence et remercie les gens pour son élection unanime.

6. ÉLECTION DES POSTES DE VICE-PRÉSIDENTE ET DE TRÉSORERIE

Monsieur Lapierre procède à l'ouverture de la mise en candidature pour les postes de vice-présidence et de trésorerie.

Madame Mélanie Boulanger propose l'ouverture de la mise en candidature.

La candidature de madame Cynthia Cliryx est proposée par monsieur Lapierre et appuyée par monsieur Lavoie.

Monsieur Lapierre propose monsieur Dany Houde.

Mme Sarah Garneau propose la fin de la mise en candidature.

Monsieur Lapierre demande à monsieur Dany Houde s'il accepte le poste de la vice-présidence. Monsieur Houde refuse. Monsieur Lapierre demande à Madame Cynthia Cliryx, qui elle, accepte le poste. C'est donc Madame Cliryx qui occupera le poste de vice-présidente.

M. Pilote explique quelle sera l'implication de la personne qui occupera le poste de trésorerie, que cette tâche n'exige pas de longues heures de comptabilité.

Monsieur Dany Houde est proposé comme trésorier.

Monsieur Christian Lavoie propose d'occuper le poste de trésorier si monsieur Houde se désiste.

Madame Mélanie Boulanger propose la fermeture de la mise en candidature.

Monsieur Lapierre demande à Monsieur Houde s'il accepte le poste de trésorerie. Monsieur Houde accepte le poste, c'est donc monsieur Dany Houde qui occupera le poste de trésorier.

7. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES

Monsieur Maxime Pilote explique que les élèves qui sont présents à la rencontre de ce soir le sont de manière intérimaire.

Madame Félicia Therrien mentionne que les élèves qui sont présents pour cette rencontre le sont à titre de représentants en attendant que les présidents de l'école soient déterminés par l'AGEC.

Madame Carine Turcotte mentionne que ce sont les élèves du secondaire 5 normalement qui sont désignés comme étant représentants des élèves sur le Conseil d'établissement.

Monsieur Lavoie indique que le principe de rotation des élèves (soit la présence d'élèves présents à la rencontre du CE, en attendant que d'autres soient désignés par l'AGEC), le rend inconfortable, car cela fait en sorte que ceux qui seront désignés pour les rencontres suivantes n'auront pas assisté aux précédentes, ce qui n'assure pas une continuité.

Après une discussion concernant leur nomination, ***il est proposé par madame Mélanie Boulanger appuyée par madame Cynthia Cliryx et résolu d'adopter à l'unanimité que Félicia Therrien soit nommé temporairement comme étant représentante des élèves et que Véronique Jalbert soit nommée comme représentante intérimaire du Conseil d'établissement.***

8. NOMINATION DU MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ

Il est fait mention qu'une vérification sera faite auprès des gens de l'année dernière.

Monsieur Pilote explique que le poste n'a pas droit de vote et demande aux gens s'ils connaissent une personne dans leur entourage qui voudrait s'impliquer.

Il précise que si la loi a changé concernant le droit de vote, alors il faudra modifier l'information dans les règles de régie interne.

9. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2023

Au point 7, changer le mot « palier » dans la phrase suivante : « La fondation a comme vocations de **palier** à la facture scolaire et de financer l'achat des romans série-classe. », par « remplacer ».

Monsieur Pilote explique que dans le document concernant les normes et modalités, il manquait les précisions du Ministère concernant les pondérations, pourcentages et l'épreuve unique et qu'il y a eu des modifications dans l'encadré 3.2 de la page 7 au paragraphe 3.2.4 Pondération ministérielle.

Monsieur Lapierre demande si le document concernant les normes et modalités doit être absolument adopté en juin et revu après au CE en septembre.

Monsieur Christian Lavoie signifie son désarroi face à la situation de la gouvernance, concernant le fait que les règles adoptées en juin soient modifiées au cours de l'été. Madame Cindy Marcoux signale elle aussi qu'elle ajoute sa voix au désarroi de M. Lavoie.

Il est proposé par Madame Cynthia Cliryx et appuyé par Monsieur Stéphane Lapierre que le document des normes et modalités soit adopté à l'unanimité.

Il est proposé par Monsieur Dany Houde et appuyé par Madame Mélanie Boulanger que le procès-verbal du 13 juin 2023 soit adopté à l'unanimité.

10. APPROBATION DES SORTIES ÉDUCATIVES ET DES VOYAGES

1. Activité de canot-camping

L'activité est la descente de la rivière du Bras du Nord.

L'activité a été approuvée par Monsieur Lapierre, elle est présentée aux membres aujourd'hui pour les informer.

Le coût de l'activité est de 50 \$ par élève.

C'est une activité qui a eu lieu les 22 et 23 septembre 2023.

2. Activité de glanage

L'activité se déroule chez un producteur maraîcher.

Les élèves formeront 2 groupes qui feront la cueillette de carottes dont une partie sera utilisée pour faire des recettes qui seront distribuées dans les frigos communautaires.

C'est un projet en lien avec le développement durable.

3. Activité chercheur d'un jour

Ce sont 8 élèves de 4 et 5^e secondaire

Cette activité n'a aucun coût s'y rapportant.

Les gens s'y rendent par eux-mêmes, mais l'autorisation doit être obtenue pour y aller.

Madame Carine Turcotte explique que cette activité permet aux jeunes de prendre connaissance des métiers qui sont exercés au CHUL dans le domaine de la science.

4. Cinécole

Le CLAP présente un documentaire intitulé « Seuls », ayant pour thème l'immigration, la résilience et l'intégration.

C'est dans le cours Culture et citoyenneté québécoise qui sera en application obligatoire l'an prochain.

5. Destination camps Minogami

Protic 1

Camp de vacances dans le secteur de Shawinigan. Classe nature de 3 jours/2 nuits

Activités organisées loin des technologies

Sortie obligatoire

Coût : 212 \$ par élève.

6. Glissade Myrand
Activité obligatoire
Sport et plein air.
Permet aux nouveaux arrivants de découvrir les plaisirs d'hiver.
7. Centre CDSP
Activité au Cégep Garneau
Relié au concept de l'électricité.
Aura lieu le 13 novembre 2023.
Coût de 7,50 \$ par élèves.
Cette activité est reliée au cours de sciences et s'adresse au secondaire 4.
8. Centre CDSP
Activité au Cégep Garneau s'adressant aux élèves du secondaire 1.
L'activité est une conférence-démonstration nommée « Fil conducteur ».
Pour éveiller la curiosité scientifique des jeunes.
Coût de 7 \$ par élève.
9. Musée de la Civilisation
Protic 2^e année
Activité reliée à l'histoire et à l'univers social.
Coût: 4,50 \$ par élève.

Discussion concernant les enjeux reliés au transport. Monsieur Pilote mentionne que les montants reliés au transport sont payés par l'école.

10. Pique-nique au parc Jacques-Cartier
Activité de fermeture de l'année scolaire
Aucun coût pour les élèves.
11. Piscine
Accès secondaire 1
L'activité sera le 12 juin 2024
À 5 minutes de l'école à pied, à l'école Filteau
Aucun coût pour les élèves et les prérogatives reliées aux sauveteurs sont faites.
12. Visite des lieux historiques du Vieux Québec
Accès secondaire 1
L'activité se déroulera le 17 juin
Activité gratuite
13. Techno-branché
Entente avec le Cégep de Sainte-Foy.
Activité permettant aux jeunes de découvrir les technologies informatiques, le graphisme et le multimédia.
Visite de Beanox et Ubisoft et voir les emplois associés aux technologies.
Madame Turcotte explique que les jeunes vont créer des choses dans divers domaines informatiques.

14. Activité de tournage

Activité acceptée par Monsieur Lapierre, puisque l'activité devait être réalisée avant la rencontre du Conseil d'établissement.

Le projet est étalé sur le mois de septembre.

Il lance l'année Protic en technologies.

Il y a différentes dates de réalisation.

140 élèves pour 5 groupes y participent.

Pas de coût associé à cette activité.

15. Sortie dans le Vieux Québec

Groupes de LS 2

Activité de rallye organisée pour le cours de géographie dans le cadre du module ville et patrimoine.

L'activité sera le 29 septembre 2023.

Aucun frais pour les élèves.

16. Villa des jeunes

Monsieur Louis Migotto explique ce que c'est et ce que cela permet pour les jeunes.

Activité ayant lieu à Saint-Augustin

Aucun coût pour les élèves.

17. Rallye

L'activité a eu lieu le 21 septembre 2023.

Pour les élèves de Protic 3

Activité qui consiste à prendre des photos dans le Vieux Québec.

Madame Turcotte demande si l'activité est gratuite lorsqu'elle est obligatoire.

Madame Garneau répond que pour Protic c'est facultatif.

18. Partie de hockey des Canadiens de Montréal

Activité facultative pour les groupes de LS et Protic, activité récompense.

Elle aura lieu le 28 mars 2024.

Coût de 75 \$ par personne

Comme il y a annulation d'une pratique de hockey à l'aréna, le montant qui est ainsi retranché de cette location servira à payer le transport pour cette activité.

19. Culture à l'école

Programme gouvernemental axé sur le volet culturel et scientifique

Le ministère de la Culture et des Communications attribue une somme déterminée au Centre de services scolaires des Découvreurs pour financer une partie des projets et favoriser leur réalisation.

Comme la date butoir est le 29 septembre 2023, les projets suivants doivent être approuvés :

- CSDP Cégep Garneau
167 élèves de secondaire 2 en Protic
Activité qui sera les 9, 11 et 16 avril 2024
Aucun coût pour cette activité.

- CSDP Cégep Garneau
Sortie présentée auparavant, reliée au volet scientifique.
- Musique folklorique
Un artiste reconnu dont le nom figure sur la liste établie à cet effet vient au Collège.

Monsieur Lavoie s'interroge concernant la possibilité d'une grève des enseignants qui pourrait s'étendre sur plus de 2 jours. Il demande s'il y a un plan B si une grève se concrétise.

Monsieur Pilote lui répond qu'il n'y a pas de plan B, que certaines choses pourront être mises en place, mais que ce sera du cas par cas.

Il est proposé par Madame Carine Turcotte et appuyé par Madame Mélanie Boulanger que les sorties soient adoptées à l'unanimité.

Discussion concernant les sorties scolaires et les niveaux que cela concerne.

11. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Discussion au sujet de la date du 12 juin 2024, pour déterminer si elle est plus appropriée comme rencontre. La date du 12 juin est retenue.

Madame Trudeau demande si la rencontre en novembre est pertinente puisqu'il y en a une autre au début décembre. M. Lapierre mentionne qu'il est possible d'annuler l'une de ces deux rencontres au besoin.

Il est proposé par Madame Sonya Trudeau et appuyé par Madame Cynthia Cliryx que le calendrier des séances du Conseil d'établissement soit adopté à l'unanimité.

12. FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Selon la Loi 40, les membres doivent avoir une formation constituée de fiches et de capsules vidéo. Monsieur Pilote mentionne que le lien de la formation sera envoyé aux membres par courriel.

Certains membres demandent s'ils doivent refaire la formation, on leur répond que non.

Monsieur Lapierre apporte la précision que cette formation doit être faite par les membres eux-mêmes de manière personnelle.

13.ÉTAT DE LA SITUATION DE LA RENTRÉE

Monsieur Pilote explique qu'il y a une évolution de la clientèle au Collège et qu'il y a maintenant une pression qui est exercée par l'immigration depuis quelques mois. Le Collège accueille environ 1455 élèves cette année.

Monsieur Lavoie demande combien il reste de places disponibles.

Monsieur Pilote répond que les places sont toutes occupées, qu'il y a des groupes qui débordent. Il poursuit en expliquant qu'il y a une complexification des groupes, en donnant l'exemple lié aux jeunes qui sont de niveau secondaire 4, mais dont les matières qu'ils doivent avoir à leur horaire sont de niveau secondaire 3. Qu'il y a donc

une planification en fonction de leur période et non en relation avec la personne. À cela s'ajoute la problématique de la dimension des classes qui ne peuvent contenir le nombre de bureaux qui répondrait à la demande.

Madame Cindy Marcoux demande si tous les étudiants sont du territoire en Protic ou s'il y a des jeunes hors territoire, et si l'option Protic disparaîtrait pour faire de la place au général.

Monsieur Pilote mentionne qu'ils sont majoritairement du territoire en Protic, et explique que la réponse est plutôt complexe, car la situation est liée aux nouveaux arrivants, que l'école est pleine et que l'augmentation du nombre d'élèves se poursuit.

Discussion concernant la construction d'écoles et de nouvelles classes.
Monsieur Pilote indique que des infrastructures modulaires pourraient être installées sur le terrain du Collège pour répondre au besoin d'espace.

Monsieur Lapierre demande si les élèves demeurent ou s'ils quittent après un certain temps.

Monsieur Pilote lui répond que les gens demeurent, car Sainte-Foy est un secteur d'immigrants et que le Collège des Compagnons attire beaucoup la clientèle.

14. INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES

Il y a eu deux rencontres de l'AGEC.

Il y a plus d'implication depuis qu'il y a des représentants lors de l'expo de la vie étudiante. La visite des groupes permet aux élèves de voir les activités parascolaires. Il y aura 2 événements, dont la journée vérité et réconciliation et l'Halloween avec des activités diverses

Il y a aussi les élections qui sont à venir.

15. NATURE ET MOMENTS D'ÉVALUATION 2023-2024

Monsieur Pilote présente le document et mentionne que certains éléments normés par le gouvernement ne peuvent pas être modifiés.

Il explique la signification des lettres et dévoile les éléments principaux secondaire par secondaire et programme par programme. Il donne comme exemple, le cas des Sciences.com dont le X correspond aux informations données par les enseignants qui planifient ce qui sera communiqué. Il précise que les compétences sont subdivisées.

Discussion concernant les modalités d'évaluation.

Il est fait mention que la 3^e étape comporte une évaluation de 60 %.

Madame Turcotte explique qu'il y a 2 étapes de 20 % chacune et qu'il y a la 3^e étape de 60 %, comme cela était avant la pandémie.

Monsieur Lapierre suggère d'adopter le document tel quel.

Il est proposé par Monsieur Louis Migotto et appuyé par Monsieur Christian Lavoie que le document concernant la nature et les moments d'évaluation soit adopté à l'unanimité.

16. INFORMATION DU TRÉSORIER

Il n'y a aucune information à divulguer pour ce point.

17. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE

La présidence est renouvelée pour Monsieur Stéphane Lapierre qui remercie les gens pour son élection à ce poste.

18. INFORMATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Stéphane Lapierre remercie les gens pour sa nomination.

Monsieur Christian Lavoie sera le substitut de Monsieur Lapierre.

La prochaine rencontre est prévue pour le 2^e mercredi du mois d'octobre 2023.

19. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)

M. Jean-François Labrie sera contacté pour la consultation des parents pour la photo des finissants et pour les personnes qui seront là pour les activités de l'Halloween.

20. INFORMATION DE LA DIRECTION

Monsieur Maxim Pilote explique qu'il est nouveau venu et qu'il recherche les réponses auprès du personnel du Collège et du CSSDD, qu'il est en période d'adaptation. Il demande l'indulgence des gens à son égard lors de cette période d'ajustement.

Monsieur Lapierre lui réitère l'appui et le soutien des membres pour son intégration dans ses fonctions au Collège.

21. AUTORISATION DE DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS NOMINATIFS

Les membres du Conseil d'établissement remplissent et signent les formulaires reliés à leur implication sur le Conseil d'établissement.

22. QUESTIONS ET DEMANDES DES MEMBRES

Monsieur Christian Lavoie fait part de sa déception concernant la perte de la concentration badminton. Il demande dans quelle mesure l'organisation de l'école peut intervenir pour la perte de cette concentration et pourquoi elle n'est plus offerte.

Monsieur Pilote répond que l'information qui est mentionnée est fautive et qu'il y a un malaise face à la rumeur propagée. Il explique que l'entraîneur a fait volte-face pour aller à l'école voisine. Cela s'explique par la mobilité du personnel qui s'observe de plus en plus. Il annonce qu'un nouvel entraîneur a été trouvé pour le badminton desservi au parascolaire.

Quelqu'un fait la remarque que pour le point 20, il y a une erreur qui doit être corrigée. On aurait dû lire le mot « direction » à la place de « directon ».

23. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Sonya Trudeau et appuyé par Madame Cynthia Cliryx de lever la séance.

Lever de la séance à 21 h 45



Maxim Pilote, directeur



Stéphane Lapierre, président